

-----Message d'origine-----

De : Pierre.Bilodeau@mrnf.gouv.qc.ca [mailto:Pierre.Bilodeau@mrnf.gouv.qc.ca]

Envoyé : 13 juin 2007 14:28

À : Gélinas, Monique (BAPE)

Cc : Laniel, Jean-Pierre (MRNF); Kathleen.Carriere@mrnf.gouv.qc.ca

Objet : RE : DQ3 Projet d'amélioration du réseau routier à Vaudreuil -
Soulanges)

Madame Monique Gélinas,
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Q.: Comment qualifier la faune dans la zone d'étude en terme de diversité et d'abondance?

R.: Mise à part la faune ornithologique, il s'agit d'une faune typique des zones urbanisées à proximité de secteur agricoles. Elle est en général peu diversifiée et composée d'espèces tolérantes à la présence humaine ou qui vit à ses dépendants. Les milieux humides et aquatiques font toutefois exception et doivent être conservés de même qu'une zone tampon adéquate; bande riveraine ou bordure de marais. L'étude d'impact ne fait mention d'aucune espèces faunique à statut préoccupant.

Q.: Est-ce que l'aménagement d'un couloir vert pourrait être utile dans ce secteur?

R.: Ce secteur est déjà enclavé, enserré entre les autoroutes 40, 20 et 540. Il est toutefois ouvert sur le lac des Deux-Montagnes. La rivière Quinchien, le cours d'eau Boisvert et la voie ferrée constituent des voie de traverse qui peuvent constituer des corridors à conserver. En principe, tout corridor vert est souhaitable. À notre avis il est requis lorsqu'il y a nécessité de mettre en lien des îlots d'habitat autrement isolés. Dans ce cas-ci, il est difficile de voir comment pourrait s'inscrire un nouveau corridor.

Q.: Est-ce que l'aménagement de structures pour le passage de la petite faune en milieu urbain est couramment utilisé et, le cas échéant, fournir quelques exemples?

R.: L'aménagement de telles structures est exceptionnel. En fait, aucun exemple ne me vient à l'esprit en milieu proprement urbain, sauf peut être dans le parc-nature de Pointe-aux-Prairies sur l'île de Montréal où il fallait maintenir un passage sous l'autoroute 40 pour le cerf de Virginie. On connaît également de rares cas de traverses de cervidés ou d'amphibiens en milieu naturel.

Q.: De tels aménagements auraient-ils leur utilité dans le contexte actuel?

R.: Non, je ne crois pas, car il faut, pour ce faire, vouloir répondre à une problématique existante bien définie. Les solutions doivent être conçues sur mesure pour une espèce ou un groupe d'espèces donné.

Pierre Bilodeau, Biologiste, Chef d'équipe
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie
201, Place Charles-Le Moyne, 4.05
Longueuil (Québec)
J4K 2T5
Tél.: 450 928-7608, poste 270
Fax: 450 928-7541